



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE



AGRÈMENT D'ORGANISME EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION, D'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE OU DE CONSEIL A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Référence :

- Vu les articles L.254-1, L.254-2, et R.254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu la délégation de signature du préfet Alsace au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace en date du 6 septembre 2013

L'organisme JARDIN PFISTER

domicilié : 2 rue de Waldkirch
67 600 SELESTAT

dirigeant : Madame Christiane FISCHER

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **AL10951**
pour effectuer son activité :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

JARDIN PFISTER	2 rue de Waldkirch	67 600 SELESTAT
----------------	--------------------	-----------------

Fait à STRASBOURG, le **29 SEP. 2014**

Pour le Préfet de la région Alsace, et par délégation,

Pour le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt d'Alsace, et par délégation

La chef du Service Régional de l'Alimentation


Isabelle JEUDY